L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 AVRIL 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
N° 42, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
VENDREDI MATIN, 14 AVRIL.

VIOLENCE ET EXPLOITATION.

Les abus qui existent à la Nouvelle-Orléans sont énormes, et l'indifférence profonde des autorités est de nature à porter les citoyens à des mesures extrêmes pour se protéger contre la violence. On parle cependant de réforme, et nous avons l'espoir qu'un nouvel ordre de chose sera inauguré par la présente administration.

Personne n'ignore les odieuses violences exercées par les propriétaires de tavernes de matelots. Les directeurs de ces bouges entretiennent agens à bord des navires qui arrivent dans le port et leur font mettre de force dans leurs hideux repaires les pauvres marins qui le voulent exploiter. Cet agent ou courreur s'empare dans ce but du butin du matelot sans même le consulter, et ce dernier est bien obligé si ne veut perdre ses effets de les suivre. C'est ainsi que les *salor landlord* recrutent leurs pensionnaires. Ils les hébergent pendant que quoi pour pas les rembarquer après avoir épuisé le mois de salaire que les capitaines ont l'habitude de payer d'avance aux matelots qu'ils engagent.

Cette scandaleuse exploitation d'hommes libres et honorables, malgré le pénible labeur auquel ils se vouent, doit cesser enfin. Nous avons public hier le compte-rendu d'une réunion des légataires de notre ville ainsi que des résolutions adoptées par l'assemblée. Il y a longtemps que les souverains de la rue Gallatine et autres quartiers également coupables laissent la patience des habitants de la Nouvelle-Orléans. Le moment est venu où les citoyens doivent faire respecter la loi, et la feront respecter à tout prix, avec ou sans la participation des autorités. Cependant jusque à présent montre une telle indulgence envers les auteurs des attentats commis journellement dans le port qu'on aurait tort de compter trop aveuglément sur leur concours. Les propriétaires de tavernes de matelots sont malheureusement des personnages politiques fort importants. Ce sont eux qui à chaque élection organisent la fraude dans leurs sales repaires et marchent aux polls à la tête de leurs bandes de forcenés pour y voter autant de fois que le leur commandent leurs chefs. Voilà ce qui explique l'indifférence des autorités : elles ménagent les *landlord* de matelots pour conserver leur bon vouloir et leur coopération électorale.

On sait que la Chambre de commerce de notre ville est préoccupée des attentats commis à bord des navires qui fréquentent notre port. Un comité qu'elle avait nommé pour recueillir tous les renseignements nécessaires à présenter à l'assemblée des Législateurs, tenue mercredi soir, en dépit du mauvais temps, a pu présenter un compte-rendu de ses travaux et de ses recherches. Ce rapport est très-complet et très-clair. Aucun capitaine ou armateur n'a pu refuser de répondre aux questions qui lui ont été adressées par le comité. Dans presque tous les cas, lorsqu'un navire arrive de la mer et avant même qu'il ait amarré au wharf, une bande de gens de mauvaise et repoussante mine se jettent à bord, prétendent donner de gaieté d'avant du bonne nouvelle et s'emparent ensuite de l'équipage. Ils en font leur proie, qu'ils emportent dans des tavernes de deuxième et troisième district, enferment les malheureux matelots dans de grands greniers sans lits, et commettent fréquemment des actes de vols au préjudice des marines. Les officiers de navires éprouvent naturellement de la répugnance à porter plainte contre ces misérables trafiques et peut-être aussi même, empêchés de plaider de dire même un mot sur le pont de leurs propres navires.

Avant-hier encore, il y a tout au plus deux semaines deux de nos plus respectables armateurs, de propriétés, a savoir : le capitaine Lewis, du *Galena*, et le capitaine Bunce, du *Mississippi Orleans*, ont été horriblement maltraités sur le pont du *Mississippi Orleans* quelque minutes après qu'ils avaient été arrivés à bord du navire en stationnement. Le capitaine Lewis était monté à bord pour voir le capitaine Bunce, lorsque une troupe de brigands qui guettaient sur le pont, les a frappés de leurs cannes et leur a ôté leurs montres et leurs bourses, et leur a ôté leurs effets. Le capitaine Bunce a été assommé de coups de canne et de pierres, et a été jeté à la mer. Le capitaine Lewis a été jeté à la mer, et a été jeté à la mer, et a été jeté à la mer. Le capitaine Bunce a été jeté à la mer. Le capitaine Lewis